

DÉLIBÉRATION n° 2023/031

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1^{er} mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Claude SUBIAS, Maurine FOSSAT à Robert MONZANI, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Budget Exploitation Forestière - Affectation des résultats 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 500,38 €
RECETTES	1 928,76 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	428,38 €

Résultat antérieur	24 582,48 €
Résultat cumulé à affecter	25 010,86 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 702,00 €
RECETTES	5 866,64 €
Résultat d'investissement de l'exercice	4 164,64 €

Résultat antérieur	- 4 551,56€
Résultat cumulé	-386,92 €

RAR Dépenses
RAR Recettes
Solde des RAR

- après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

Décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

Résultat Cumulé avec RAR

INSCRIPTIONS BUDGET 2023

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	386,92 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	386,92 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	24 623,94 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	- €
D.INV - Restes à réaliser dépenses	- €
R.INV - Restes à réaliser recettes	- €

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 mars 2023